

28 DEC. 2023

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2023-03-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 16 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 04 décembre 2023

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 63 Pouvoirs : 10
Votants : 73 (dont 10 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Guillaume BAFFIER (CHATEAUNEUF LES BAINS); Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES); Gilles BIGAY (EFFIAT); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Florent BOURLON (POUZOL); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Adrien CIBOIS (AYAT SUR SIOULE); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Pierre COLLANGE (LISSEUIL); Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE); Guillaume CRISPYN (CHAMPS); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Dominique DINYTASZ (MENAT); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Claude GREMAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Guillaume JOUANADE (TEILHEDE); Bernard JOUHENDON (VIRLET); Pascal LABBE (SAINT AGOULIN); Patrick LAPARRAT (COMBRONDE); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Guy MAQUAIRE (SAINTE CHRISTINE); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Pascal MONTAGNE (MARCILLAT); Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Etienne ONZON (COMBRONDE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Jean Luc PORTE (JOZERAND); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS); Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE); Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

Absents ayant donné procuration :

Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)
Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT)
Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)
Jean-Pierre GELINAT (VIRLET) ayant donné pouvoir à Bernard JOUHENDON (VIRLET)
Laurent JAHARD (SAINT GENES DU RETZ) ayant donné pouvoir à Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ)
Paul LASSET (SAINT MYON) ayant donné pouvoir à Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON)
Karina MONNET (ARTONNE) ayant donné pouvoir à Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE)
Josette MOULY (SERVANT) ayant donné pouvoir à Jérôme BOREL (SERVANT)
Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS) ayant donné pouvoir à Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)
Jean François PORTE (MONTCEL) ayant donné pouvoir à Marc CARRIAS (EFFIAT)

Monsieur Pascal MONTAGNE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Tarifs 2024 pour les prestations annexes du service d'eau potable

Le Syndicat facture diverses prestations, telles que les frais d'accès au réseau, la résiliation définitive d'abonnement avec dépose de compteur, des pénalités en cas de dégradation...

Les tarifs appliqués pour ces prestations annexes sont les suivants (en € HT) :

EAU POTABLE	Prix en EURO HT
Prestations diverses:	
Frais d'accès au réseau et de mutation	45,00 €
Analyse de l'eau à la demande de l'abonné	185,00 €
Etalonnage d'un compteur DN15 à DN40 mm de moins de 15 ans par service agréé (y compris coût remplacement de compteur)	500,00 €
Fermeture et ouverture temporaire de branchement à la demande de l'abonné	Gratuit
Résiliation définitive d'un contrat d'abonnement (dépose de compteur)	125,00 €
Remise en service de branchement	
Avec pose d'un système de comptage en DN 15 mm (y compris module radio)	250,00 €
Avec pose d'un système de comptage en DN 20 mm (y compris module radio)	275,00 €
Avec pose d'un système de comptage en DN 32 mm (y compris module radio)	390,00 €
Avec pose d'un système de comptage en DN 40 mm (y compris module radio)	440,00 €
Pénalités forfaitaire pour dégradation sur le système de comptage :	
Détérioration du compteur ou de son module radio	350,00 €
Système de comptage détérioré, démonté, bypassé	350,00 €
Non respect des conditions d'utilisation des installations mises à votre disposition	350,00 €
Pénalité forfaitaire pour prise d'eau (sans autorisation) sur poteau incendie :	600,00 €
Dégradation du réseau d'eau potable par un tiers extérieur	
Réparation suite à dégradation du réseau d'eau potable par un tiers extérieur (forfait de base)	600,00 €
Réparation suite à dégradation du réseau d'eau potable par un tiers extérieur (lorsque le montant des travaux de réparation excède 600 € HT)	Application du bordereau des prix travaux
Relevé de compteur à la demande de l'abonné	75,00 € / compteur

Il est proposé au Comité Syndical de maintenir à l'identique les tarifs pour ces différentes prestations annexes du service eau potable.

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge lors de sa réunion du 30 novembre 2023.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (73 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTIONS) :

- **APPROUVE** le maintien à l'identique des tarifs des prestations annexes du service eau potable, tels que présentés ci-dessus,
- **CHARGE** le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,
Le 16 décembre 2023

Le Président,
Luc CAILLOUX